2202639



BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



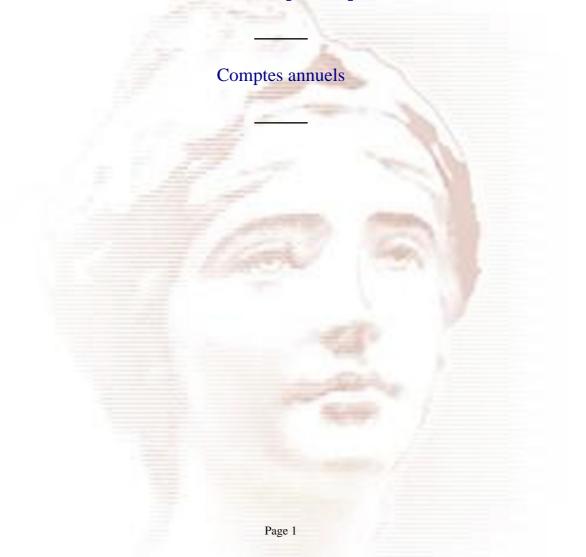
Direction de l'information

MINISTRE légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 www.dila.premier-ministre.gouv.fr www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques



CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE - BANQUE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 5 582 797 Euros Siège Social: 1, rue du Dôme 67003 Strasbourg Cedex 568 501 282 R.C.S. Strasbourg. – APE 6419Z

Exercice du 1^{er} janvier au 31 Décembre.

Documents comptables annuels approuves par l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2022.

Les comptes sociaux et l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été approuvés sans modification par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Mai 2022.

A. — Comptes sociaux.

I. — Bilan social 31 décembre 2021.

(En milliers d'Euros.)

Actif	Notes	Net	Net	
ACUI	Notes	31/12/2021	31/12/2020	
Caisse, banques centrales, CCP				
Effets publics et valeurs assimilées				
Créances sur les établissements de crédit	A1	16 327	28 990	
Opérations avec la clientèle	A2	6 190 615	5 346 785	
Obligations et autres titres à revenu fixe	A3			
Actions et autres titres à revenu variable				
Participations et autres titres détenus à long terme	A4	3	2	
Parts dans les entreprises liées	A4	2	0	
Crédit-bail et lo cation avec option d'achat				
Lo cation simple				
Immobilisations incorporelles	A5	14 228	13 107	
Immobilisations corporelles	A5	3 223	3 720	
Capital souscrit non appelé				
Actions propres				
Autres actifs	A6	2 101	5 659	
Comptes de régularisation	A7	1 180	826	
Total de l'actif		6 227 680	5 399 090	

Passif		Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Banques centrales, CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	P1	5 866 284	5 051 715
Opérations avec la clientèle	P2	9 327	8 702
Dettes représentées parun titre	P3	0	0
Autres passifs	P4	22 158	20 016
Comptes de régularisation	P5	5 349	7 702
Provisions	P6	4 600	4 832
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux	P7	19 036	19 036
Capitaux propres hors FRBG			
Capital souscrit	P8	5 583	5 583
Primes d'émission	P8	30 150	30 150
Réserves	P8	251 354	231 537
Ecart de réévaluation	P8		
Provisions réglementées et subvention d'investissement	P8		
Reportànouveau	P8		
Résultat de l'exercice		13 840	19 817
Total du passif		6 227 680	5 399 090

Hors-bilan	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés :		
En gagements de financement	233 293	201 172
En gagements de garantie		
Engagements sur titres		
Engagements reçus :		
En gagements de financement	326 000	334 000
En gagements de garantie	5 786 058	4 813 170
Engagements sur titres		

II. — Compte de résultat social au 31 décembre 2021.

		Notes	31/12/2021	31/12/2020
+	Intérêts et produits assimilés (*)	R1	110 758	104 794
	Intérêts et charges assimilées	R1	52 218	49 746
+	Produits sur Opérations de crédit-bail et assimilées			
	Charges sur Opérations de crédit-bail et assimilées			
+	Produits sur Opérations de location simple			
	Charges sur Opérations de location simple			
+	Revenus destitres à revenu variable	R2		
+	Commissions (produits)	R3	8 653	7 314
	Commissions (charges)	R3	1 365	717
+/-	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
+/-	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement			
+	Autres produits d'exploitation bancaire	R4	7 081	11 503
	Autres charges d'exploitation bancaire	R4	2 051	2 407
	Produit net bancaire		70 858	70 741
	Charges générales d'exploitation	R5	33 817	34 318
	Dotations aux amortissements & provisions sur immobilisations in corporelles & corporelles	R6	3 862	2 934
	Sous-total Sous-total		-37 679	-37 252
	à déduire charges refacturées		0	0
	Total Net		-37 679	-37 252
	Résultat brut d'exploitation		33 179	33 489
+/-	Coût du risque	R7	-15 435	-9 503
	Résultat d'exploitation		17 744	23 986
+/-	Gains/pertes sur actifs immobilisés		-11	0
	Résultat courant avant impôt		17 733	23 986
+/-	Résultat exceptionnel	R8	0	207
	Impôt sur les bénéfices	R9	3 893	4 376
+/-	Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
	Résultat net		13 840	19 817

Résultat de 13 840 K€ en 2021 dont 13 704 K€ pour la France et 136 K€ pour la Belgique

Résultat de 19 817 K€ en 2020 dont 19 250 K€ pour la France et 567 K€ pour la Belgique (*) Dont une régularisation de -12 720 K€ en 2021 concernant les exercices 2012 à 2020 (cf. note principes comptables et méthodes d'évaluation)

^(*) Dont une régularisation de -8 628 K€ en 2020 concernant les exercices 2012 à 2019 (cf. note principes comptables et méthodes d'évaluation)

III. — Annexe aux comptes sociaux (CFCAL-Banque)

Principes comptables et métho des d'évaluation. — La présentation des comptes annuels de la société Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque (CFCAL-Banque) est faite en conformité avec le règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation.
- Permanence de méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de la société sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits marquants de l'exercice :

- Gestion de la prolongation de la crise Covid 19: Tout au long de l'année 2021, la crise sanitaire liée à la lutte contre le virus du Covid et ses variants s'est poursuivie. Dans ce contexte inédit, le CFCAL-Banque a continué d'assurer son métier de prêteur au service de ses clients, et d'offrir des débouchés à ses partenaires IOBSP. Les volumes de production ont donc peu été impactés par la crise sanitaire.
- Mesures relatives à la gestion des moratoires: En 2021, le CFCAL-Banque a poursuivi sa mobilisation pour assurer la continuité des activités et accompagner ses clients, essentiellement des particuliers impactés par les conséquences économiques de la pandémie, si nécessaire en accordant des reports de remboursements de crédits.

En 2020, le CFCAL-Banque avait réceptionné en France 2 156 demandes d'aménagement dans le contexte de crise sanitaire, et en avait accepté (avenant) 1 104 soit 51% des demandes, pour un encours total de 173 M€, ce qui représentait déjà une part marginale de son portefeuille clients et de son encours de crédits. En 2021, les demandes d'aménagement de nos clients sont encore plus limitées (inférieures à 10 demandes par mois en moyenne). Par ailleurs, le suivi des dossiers ayant fait l'objet d'un aménagement ne montraient pas de dégradation significative puisqu'un retour au paiement sans incident était constaté dans plus de 94% des cas. Compte tenu des constatations de retour au paiement et du très faible nombre de nouvelles demandes, le CFCAL a levé son dispositif de suivi rapproché des moratoires courant 2021.

Mesures relatives à l'évolution du coût du risque :

— Plusieurs mesures ont été prises dans le courant de l'année 2021 : Novembre 2021 : harmonisation par Crédit Mutuel Arkéa de la méthode Forward Looking sur le portefeuille de prêts de regroupement de crédits hypothécaires du CFCAL avec un impact de 5.2 M€ sur le coût du risque B2 et reprise des deux décotes de 4,9% effectuées en 2020 de la LGD CFCAL sur les produits avec garanties hypothécaires avec un impact sur le coût du risque B2 de -2.2 M€

Compte tenu des incertitudes persistantes sur le marché immobilier affectant les garanties hypothécaires du CFCAL et de l'effet retard dans les indices de réévaluation des valeurs vénales, maintien des décotes des valeurs vénales de 10% de toutes les sûretés immobilières

La méthodologie Nouveau Défaut a été mise en place en février 2021, intégrant en particulier les notions d'Obligor, de Joint Obligor, les règles de contagions adéquates ainsi qu'un e modification du seuil de matérialité du défautselon une composante fixe et une composante relative. Les modalités d'application de ces nouveaux principes sont réalisées dans les outils du groupe Crédit Mutuel Arkéa, par échange journalier de flux de données. Au 31/12/2021, l'encours des prêts CFCAL en état impayé est de 88.6 M€ (contre 89.5 M€ au 31/12/2021 sans l'application des règles Nouveau Défaut) et l'encours des prêts CFCAL en défaut est de 207.8 M€ (contre 187.7 M€ au 31/12/2021 sans l'application des règles Nouveau Défaut).

Corrections d'erreurs relatives aux traitements comptables des commissions d'ouverture de comptes et des commissions versées aux IOBSP.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le CFCAL étale ses commissions d'octroi de crédit et ses commissions apporteurs d'affaires au Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

Lors de la clôture des comptes 2020 du CFCAL, des anomalies ont été détectées concernant des écritures d'écart de valeur actualisée liées au sur-commissionnement des IOBSP.

Des retraitements significatifs ont été réalisés dans les comptes 2020 de la société pour un montant de 8 628 K€.

Un e revue complète du système de commissionnement et des traitements comptables associés a été men ée courant 2021. Cette revue a permis d'identifier des approximations et/ou des erreurs, en particulier :

- des erreurs d'estimation des commissions intégrées au TIE
- le non-étalement de certaines typologies de commissions
- des modalités de comptabilisation de certaines commissions incorrectes.

Au 31/12/2021, un recalcul de l'intégralité des coûts étalés pour les prêts à taux fixe originés depuis 2012 a été effectué.

Ce recalcul a permis de matérialiser les corrections de traitement des étalements de l'ensemble des prêts à taux fixe du CFCAL pour un total de 15 564 K€ dont 12 720 K€ correspondant à la période 2012-2020 et 2 844 K€ pour la période 2021. En normes CNC, cette correction a été intégralement portée en résultats

Correction d'erreur relative au retraitement en normes françaises des commissions d'ouverture de compte (COC) sur les prêts de la succursale belge du CFCAL.

Conformément aux règles appliquées par le CFCAL dans sa comptabilité en normes françaises, ces frais de dossier perçus dans le cadre de l'activité de sa succursale en Belgique auraient dû être étalés sur la durée devie des prêts via le TIE.

L'impact du non-étalement de frais de dossiers de 2018 à 2020 a été estimé à 107 K€.

Le montant corrigé correspond à l'annulation des produits perçus au titre de ces frais de dossiers entre 2018 et 2020 déduits des étalements rétroactifs entre 2018 et 2020.

Evènement post-clôture.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février constitue un évènement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31.12.2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition de l'entité conduisent à un impact financier non significatif.

Proforma du compte de résultat social au 31 décembre 2021

Retraitement proforma des régularisations des écarts d'étalement des commissions

Notes			31/12/2021	31/12/2020
R1	+	Intérêts et produits assimilés (*)	123 585	109 985
R1	-	Intérêts et charges assimilées	52 218	49 746
	+	Produits sur Opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
	-	Charges sur Opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
	+	Produits sur Opérations de location simple	0	0
	-	Charges sur Opérations de location simple	0	0
R2	+	Revenus des titres à revenu variable	0	0
R3	+	Commissions (produits)	8 653	7 314
R3	-	Commissions (charges)	1 365	717
	+/-	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	0
	+/-	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	0	0
R4	+	Autres produits d'exploitation bancaire	7 081	11 503
R4	-	Autres charges d'exploitation bancaire	2 051	2 407
		PRODUIT NET BANCAIRE	83 685	75 932
R5	-	Charges générales d'exploitation	33 817	34 318
R6	-	Dotations aux amortissements & provisions sur immobilisations incorporelles & corporelles	3 862	2 934
		sous-total	-37 679	-37 252
		à déduire charges refacturées	0	0
		TOTAL NET	-37 679	-37 252
		RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	46 006	38 680
R7	4/	Coût du risque	-15 435	-9 503
K/	+/-	Courainsque	- 13 435	-9 503

		RESULTAT D'EXPLOITATION	30 571	29 177
	+/-	Gains/pertes sur actifs immobilisés	-11	0
		RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	30 560	29 177
R8	+/-	Résultat exceptionnel	0	207
R9	-	Impôt sur les bénéfices	3 893	4 376
	+/-	Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0
		RESULTATNET	26 667	25 008

(*) Sur la France, régularisation sur les étalements des commissions

- -> Sur 2021, neutralisation de la régularisation de -12 720 K€ passée en 2021 (régularisation totale de -15 564 K€ dont -2 844 K€ qui correspondent à la période 2021, -2 767 K€ à 2020 et -9 953 K€ à 2012-2019)
- -> Sur 2020, neutralisation de la régularisation de -8 628 K€ passée en 2020 qui correspond à la période 2012-2019 et de la régularisation de 2 767 K€ passée en 2021.

Sur la Belgique

- -> Sur 2021, neutralisation de la régularisation sur les frais de dossiers -107 K€ effectuée au titre des années 2012 à 2020 sur la Belgique
- -> Sur 2020 neutralisation de la régularisation de l'étalement des commissions courtiers de la succursale belge au titre de 2020 de 670 K€

Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers.—La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations au titre du risque de crédit
- des dépréciations des titres à revenu variable
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers
- et de la détermination des provisions pour risque et pour couverture des en gagements sociaux.

1. Créances :

Présentation. — Les crédits à la clientèle et les créances sur les établissements de crédit sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée sous la rubrique « opérations avec la clientèle » et « créances sur les établissements de crédit », les fractions non encore versées étant portées en hors bilan.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Conformément au règlement ANC 2014-07, les frais de transactions - pour le CFCAL les commissions d'ouverture de compte et les commissions versées aux apporteurs d'affaires - sont étalés sur la durée de vie effective des prêts via le TIE. Les commissions reçues sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire au compte de résultat et intégrées à l'encours de crédit concerné au bilan.

Le CFCAL-Banque applique le règlement ANC 2014-07 pour le traitement comptable du risque de crédits. Aussi les créances sont réparties en encours sains et en cours douteux.

Sont ainsi déclassés en encours douteux compromis ceux pour lesquels les conditions de solvabilité de la contrepartie sont te lles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Les garanties sont prises en compte dans l'appréciation du caractère compromis de la créance.

Dans notre établissement, les encours restructurés à des conditions hors marché ne sont pas significatifs et principalement liés aux encours en situation de surendettement (plan/recommandation émis par un commission de surendettement ou un tribunal)

Les intérêts relatifs aux prêts sont compitabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus ét non échus, calculés prorata temporis ainsi que les intérêts sur les échéances impayées. Par ailleurs, la comptabilisation des intérêts est suspendue à la date de passage en en cours douteux compromis.

Le retour en sain est automatique après une période probatoire de 3 mois dès lors qu'il ne subsiste plus aucun critère d'éligibilité au déclassement réglementaire. Concernant les crédits restructurés le retour en sain n'est possible qu'au bout de 12 mois (délai réglementaire). La probation est portée à 24 mois pour les contreparties d'un plan/recommandation de surendettement à partir de la mise en place du plan

Risque de crédit et constitution des dépréciations. — Pour donner suite à l'évolution réglementaire édictée par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), CFCAL a mis en place la nouvelle définition du défaut à compter du mois de février 2021.

Les principaux critères conduisant à déclasser quotidiennement en défaut un e contrepartie sont les suivants :

- arriéré emprunteur de plus de 90 jours.
- connaissance d'une procédure collective
- information de la recevabilité d'une procédure de surendettement, rétablissement personnel, ou procédures équivalentes
- contagion du défaut selon les règles retenues dans le cadre de la réglementation bâloise
- doute sur la capacité d'un débiteur à honorer tout ou partie de ses engagements, lorsque sa situation présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque la situation financière dégradée du débiteur se traduit par un risque de non-recouvrement;
- pour les crédits considérés comme restructurés : un impayé de plus de trente jours ou une nouvelle mesure de restructuration;

Les créances douteuses font l'objet, dossier par dossier, d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable. Ces dépréciations viennent en déduction des créances correspondantes à l'actif. Les intérêts sur créances douteuses comptabilisés en produits sont intégralement dépréciés.

Le CFCAL-Ban que applique le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit. Les provisions permettant de couvrir les pertes prévisionnelles sur les créances douteuses sont évaluées selon la méthode d'actualisation des flux prévisionnels. Le déclassement d'une créance en défaut déclenche une provision automatique pour dépréciation, calculée à chaque arrêté mensuel. Le système estime une perte prévisionnelle pour le dossier en ten ant compte le cas échéant de la valeur de la garantie et l'en registre comme provision individuelle de la créance. Parmi les dossiers en défaut gérés en contentieux, certains sont identifiés comme des « affaires spéciales » (cas d'assignations en justice, d'incertitude sur la garantie, etc.) nécessitant de reprendre la main sur le calcul de la provision. L'agent gestionnaire en registre dans ce cas une provision manuelle pour créance douteuse qu'il détermine en fonction des éléments du dossier.

Cette provision est révisée à minima trimestriellement.

Les dotations nettes de reprises des provisions, et les créances passées en pertes sur l'exercice, nettes des récupérations sur créances amorties, constituent le coût du risque sur opérations de crédit au compte de résultat, à l'exception des provisions, reprises de provision, pertes sur créances irrécupérables et récupérations sur créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses intégrées au PNR

Sont recensées au passif les provisions destinées à couvrir des risques hors-bilan individualisés.

Pour une prise en compte économique du risque de contrepartie dans les comptes sociaux du CFCAL, des provisions sont constituées sur les encours présentant une dégradation significative du risque de crédit permettant d'établir que statistiquement une partie non encore identifiée de ces contreparties présentent un risque de pertes avérées.

Le stock de suretés hypothécaire du CFCAL fait l'objet d'une revue et d'une revalorisation annuelle, la valeur vénale des biens pris en garantie étant ajustée de l'évolution indicielle des prix de l'immobilier.

2. Portefeuille de titres. — Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement ANC 2014-07.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille), est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres.

Le CFCAL-Banque ne détient pas de portefeuilles d'investissement, de transaction, ni de titres de l'activité de portefeuille.

Les « autres titres détenus à long terme » sont des actions ou des valeurs assimilées qui sont détenues dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de cette dernière, en raison de la faiblesse des droits de vote liés à ces titres. Les autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Au 31 décembre 2021, le CFCAL-Banque détient pour 3K€ de certificats d'associés. Les certificats d'associés au Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR) constituent un titre de capital à durée indéterminée, sans droit de vote et sans droit sur les réserves du FGDR. Ils relèvent des titres de participation dans le bilan des banques.

Le CFCAL-Banque détient également pour 190 actions de la société Arkéa (soit 1900€ représentant 4.75% du capital), entreprise liée ayant pour objet principal la gestion des marques du Groupe.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles. — Les immobilisations figurent au coût historique, diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont pratiqués majoritairement sur le mode linéaire (mis à part pour le matériel informatique où l'amortissement est dégressif).

Le CFCAL-Banque applique l'approche par composant. Elle consiste à amortir distinctement les éléments significatifs d'une immobilisation prise dans son ensemble. Si certains de ces éléments ont un même plan d'amortissement (durée et mode) ils peuvent toutefois être regroupés pour déterminer la charge d'amortissement. Les grandes catégories de composants suivantes ainsi que les durées d'amortissement associées ont été déterminées pour les immeubles :

- Terrain (non amortissable),
- Gros œuvre (50 ans),
- Couverture / Façade / Etanchéité (20 ans),
- Equipements Techniques (10 ans),
- Agencements (10 ans).

Les autres immobilisations sont amorties selon le système de l'amortissement linéaire ou dégressif soit :

- Matériel informatique dégressif 3 à 5 ans
- Autres matériels linéaire 10 ans
- Logiciels linéaire 1 à 8 ans

En application du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés à la valeur d'entrée au bilan de ces immobilisations.

Les logiciels destinés à un usage interne sont enregistrés en immobilisations si le projet a de sérieuses chances de réussite technique et que l'entité manifeste sa volonté de produire le logiciel (PCG art 611-3).

La méthode préférentielle en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est appliquée. Ainsi, toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées ; les dépenses ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont quant à elles comptabilisées en charges.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien et sa valeur actuelle est effectué. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ».

L'amortissement des développements informatiques est basé sur la durée d'utilisation.

Les logiciels innovants sont amortis sur 5 ans et les autres sur 3 ans en linéaire.

- Plus et moins-values de cession : Les résultats nets de cession figurent au niveau du produit net bancaire sous la rubrique « Autres produits ou autres charges d'exploitation bancaire » pour les immobilisations hors exploitation et en « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » pour les immobilisations d'exploitation.
- **4. Stock des immeubles acquis par adjudication.** Au 31 décembre 2021, le CFCAL-Banque détient un stock de 32 biens acquis par adjudication pour un montant total brut de 1 627 K€.
- 5. Dettes représentées par un titre. Le CFCAL-Banque n'a plus depuis mai 2020 de BMTN et d'obligations. (Voir note P3)
- 6. Dettes envers les établissements de crédit :
- Dettes à terme: Au 31/12/2021, le CFCAL-Banque détient 357 prêts interbancaires avec le Crédit Mutuel ARKEA (dont 32 prêts interbancaires concernant l'activité de la succursale belge de CFCAL-Banque) pour un total de 5 840 080 K€. Leurs montants nominaux figurent au passif du bilan dans la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit » (voir note P1).

Les intérêts relatifs sont comptabilisés en charges d'exploitation bancaire pour leurs montants courus, échus et non échus, calculés prorata temporis sur la base des taux contractuels.

7. Provisions pour risques et charges. — Des provisions sont constituées en vue de couvrir des risques ou charges clairement identifiés et mesurables. Les provisions non liées à des opérations bancaires sont constituées conformément au règlement ANC 2014-03 : elles sont subordonnées à l'existence d'une obligation à l'égard des tiers sans contrepartie future.

Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque a constaté au passif de son bilan des provisions, nettement précisées quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables conformément au règlement ANC 2014-07 relatif au plan comptable général.

Au 31/12/2021, ces provisions recoupent essentiellement:

- Les provisions pour litiges : Elles couvrent les assignations auxquelles le CFCAL-Banque doit faire face dans le cadre de son activité. Le montant de ces provisions au 31/12/2021 s'élève à 3 097 K€, dont 1 M€ concerne le courtier Solutis.
- Les provisions pour engagements sociaux : Le CFCAL applique la recommandation n° ANC 2013 02 du 7 Novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun en gagement de la société sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnels ».

Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour les quels la société s'est engagée à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet en gagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont également en registrées à ce même poste.

- Les provisions pour en gagements de retraite :

Evaluation actuarielle au 31 décembre 2021 des engagements sociaux : Les engagements de retraite sont déterminés par la société SURAVENIR filiale du groupe Crédit Mutuel Arkéa sur la base d'un taux d'actualisation de 1,09 % (contre 0,48 % au 31/12/2020) communiqué par le groupe Crédit Mutuel Arkéa.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentations des salaires, de taux d'actualisation.

Le CFCAL en registre intégralement les écarts actuariels en résultat net.

Pour les primes d'an cienneté, les écarts actuariels doivent être reconnus immédiatement en charge de la période (il s'agit d'un régime de type « autres avantages à long terme »).

— Fonds pour risques bancaires généraux : Institué par le règlement n°90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, ce fonds est constitué à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des risques dont la concrétisation est incertaine et qui relèvent de l'activité bancaire.

Les dotations ou reprises sont portées au niveau du compte de résultat dans la rubrique « dotations, reprises des fonds pour risques bancaires généraux ».

Au 31 décembre 2021, le Fonds pour Risques Ban caires Généraux s'élève à 19 036 K€.

8. Sur-commissionnement versé aux IOBSP.—Le CFCAL-Banque p aie des commissions supplémentaires à ses courtiers en fonction de l'atteinte d'objectifs de volume ou en fonction de l'atteinte d'indicateurs de qualité.

Depuis le 15 juillet 2012, ces sur-commissions sont étalées dans les comptes sociaux en résultat.

Elles font l'objet d'estimation à l'origination du prêt. Ces commissions sont étalées de manière actuarielle au taux d'intérêt effectif sur la durée de vie effective du crédit.

- 9. Commissions d'assurance emprunteur. Les commissions d'assurance emprunteur sont comptabilisées, net des rétrocessions versées à l'assureur et net des commissions versées à ses courtiers, en produit de commission au compte de résultat.
- **10.** Indemnités de remboursement anticipé. Les indemnités perçues depuis le 1^{er} janvier 2005 sont immédiatement comptabilisées dans le PNB.
- 11. Instruments financiers à terme. Au 31 décembre 2021, le CFCAL-Banque ne détient plus d'instrument financier à terme.
- 12. Impôt sur les bénéfices. La charge d'impôt figurant au compte de résultat comprend l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés.
- 13. Intégration fiscale. Le CFCAL-Banque ne fait plus partie du périmètre du groupe d'intégration fiscale Crédit Mutuel Arkéa depuis 2020
- 14. Consolidation. Le CFCAL-Banque est consolidé dans le groupe Crédit Mutuel Arkéa.
- Identité de la tête de groupe :

Crédit Mutuel ARKEA

Siret: 775 577 018 02412

Siège social : 1 rue Louis Lichou 29808 BREST Cedex 9

Les états financiers consolidés sont établis au siège de l'entreprise et peuvent être obtenus à l'adresse ci-dessus

IV. — Annexes au bilan et hors-bilan.

Note 1. – Créances sur les établissements de crédit opérations avec la clientèle.

(Form: Higher difference)	2	021	2021	2020
(En milliers d'Euros)	Brut	Dépréciations	Net	Net
Créances sur les établissements de crédit	16 327	0	16 327	28 990
A vue (taux variable)	16 327		16 327	28 990
Comptes ordinaires débiteurs (1)	16 327	0	16 327	28 990
Divers				

(1) le solde des comptes ordinaires banque du réseau (Crédit Mutuel ARKEA) sont à l'actif du bilan pour un total de 1 104 milliers d'Euros au 31/12/2021 (21 994 milliers d'Euros au 31/12/2020)

Note 2. – Ventilation des créances selon la durée résiduelle.

(En milliers d'Euros)	Durée inférieure à 3 mois	Durée Comprise entre 3 mois & 1 an	Durée Comprise entre 1 an & 5 ans	Durée Supérieure à 5 ans	Provision	Total net 2021	Total net 2020
Créances sur les Ets de crédit						16 327	28 990
A vue (taux variable)							
Comptes ordinaires débiteurs	16 327					16 327	28 990
Divers							

Note 3. — Opérations avec la clientèle.

(Fig. maillians difference)	2	021	2021	2020
(En milliers d'Euros)	Brut	Dépréciations	Net	Net
Opérations avec la clientèle	6 253 892	63 277	6 190 615	5 346 785
Autres concours a la clientèle	6 253 892	63 277	6 190 615	5 346 785
Créances saines (1)	6 044 322	17 619	6 026 702	5 197 034
Crédits de trésorerie	1 110 405	0	1 110 405	1 108 362
Dont RAC Conso	710 661	0	710 661	687 820
Crédits à l'équipement	114	0	114	214
Crédits à l'habitat	4 761 695	0	4 761 695	3 928 800
Autres crédits à la clientèle	172 108	0	172 108	171 173
Créances douteuses	161 788	18 362	143 426	116 607
Crédits de trésorerie	65 747	12 089	53 658	44 064
Dont RAC Conso	16 680	0	16 680	11 606
Crédits à l'équipement	0	0	0	95
Crédits à l'habitat	68 958	2 841	66 117	48 287
Autres crédits à la clientèle	27 083	3 432	23 651	24 161
Créances douteuses compromises	31 244	27 295	3 949	-348
Crédits de trésorerie	16 760	14 545	2 216	22 674
Dont RAC Conso	12 813	0	12 813	7 184
Crédits à l'équipement	0	0	0	167
Crédits à l'habitat	7 210	4 185	3 025	10 944
Autres crédits à la clientèle	7 273	8 566	-1 292	20 130
Créances rattachées	16 539		16 539	33 492

Note 4. – Ventilation des créances selon la durée résiduelle.

(1) La provision de 17 619 milliers d'euros correspond à la provision Bucket 2 qui est calculé sur l'encours sain. Elle n'est pas répartie entre les différents types de crédits

(En milliers d'Euros)	Durée inférieure à 3 mois	Durée comprise entre 3 mois & 1 an	Durée comprise entre 1 an & 5 ans	Durée supérieure à 5 ans	Provision	Total net 2021	Total net 2020
Opérations avec la clientèle						6 190 615	5 346 785
Autres concours a la clientèle							
Crédits de trésorerie	25 686	70 077	384 839	629 804		1 110 405	1 108 362
Crédits à l'équipement	114	0				114	214
Crédits à l'habitat	59 859	159 095	897 852	3 644 889		4 761 695	3 928 800
Autres crédits à la clientèle	4 705	10 253	49 441	107 708		172 108	171 173
Provision en cours sains b2					-17 619	-17 619	-11 515
Créances douteuses /douteuses compromises	45 853	11 634	48 838	86 707	-45 657	147 374	116 259
Créances rattachées	16 539					16 539	33 492

Note 5. – Dépréciations opérations avec la clientèle

(En milliers d'Euros)	Début d'exercice Banque 2020	Dotations	Reprises montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés au cours de l'exercice	Fin d'exercice 2021
Operations avec la clientèle					
Créances douteuses					
Crédits de trésorerie	19 195	14 455	1 591	5 424	26 634
Dont RAC-Conso	12 775	10 654	529	3 023	19 878
Crédits à l'équipement	132	2	125	10	
Crédits à l' habitat	6 908	4 056	1 427	2 510	7 026
Autres crédits à la clientèle	15 268	3 535	3 606	3 200	11 998
Dotation provision Bucket 2 (anc. Collective)	11 515	13 713	0	7 609	17 619
Total dépréciations créances	53 019	35 760	6 749	18 753	63 277
Créances rattachées	0			0	0
Total opérations avec la clientèle	53 019	35 760	6 749	18 753	63 277

Note 6. – Obligations et autres titres à revenu fixe.

	Année 2021						
(En milliers d'Euros)	Valeurs brutes au bilan	Créances rattachées	Provisions	Valeurs nettes au bilan	Plus-values latentes	Valeur de marché	
Titres de placement							
Obligations et autres titres a revenufixe				0	0	0	
Total du portefeuille 2020	0	0	0	0	0	0	
Total du portefeuille 2019	0	0	0	0	0	0	

Note 7. – Tableau des filiales, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Sociétés (En milliers d'Euros)	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Parts dans les entreprises liées									
Filiales (50% au moins du capital détenu par la Société)									
Parts entreprise liée - Arkéa				2					
Participatio n et autres titres détenus									
A long terme									
Titres de participation				3					
Titres de l'activité de portefeuille									

Le CFCAL n'a pas de contrôle exclusif n'a d'influence dans aucune entreprise

Note 8. — Immobilisations corporelles et in corporelles.

(En milliers d'Euros)	Brut 31/12/20	Entrées de l'année 2021	Sorties de l'année 2021	Brut 31/12/21	Amortissement et Provisions	Net 31/12/21
Immobilisations d'exploitation						
Immobilisations corporelles						
Terrains	172	0	0	172		172
Construction-gros-œuvre	1 249	9	0	1 258	550	708
Construction-installations générales/techniques/agencements	6 809	135	0	6 944	5 767	1 177
Construction-couverture façade	1 405	42	0	1 447	859	588
Matériel de bureau	128	1	0	130	119	10
Matériel informatique	2 400	38	39	2 399	2 178	221
Mobilier	578	15	13	581	420	161
Sous-total Sous-total	12 742	241	52	12 931	9 894	3 037
Immobilisations corporelles en cours (locaux motiv)	0					0
Total	12 742	241	52	12 931	9 894	3 037
Immobilisations incorporelles						
Logiciels acquis	3 984	225	17	4 193	3 617	576
MOE/MOA	13 433	3 285	0	16 718	7 451	9 267
Brevet/Marque	15	0	0	15	6	9
Sous-total Sous-total	17 432	3 511	17	20 925	11 074	9 852
Immobilisations incorpo. En cours (MOE/MOA) (1)	3 597	4 261	3 481	4 377		4 377
Immobilisations incorpo en cours (logiciels)	0					0
Total	21 029	7 771	3 498	25 302	11 074	14 228
Total immobilisations d'exploitation	33 770	8 012	3 550	38 233	20 968	17 265
(1) Selon les instructions du groupe Arkéa, le Ca	FCAL active les char	aes MOE/MOA (cré	eation de logiciels er	interne) depuis le	1er iuillet 2011 (cf. ré	èales comptables)

(En milliers d'Euros)	Brut 31/12/20	Entrées de l'année 2021	Sorties de l'année 2021	Brut 31/12/21	Amortissement et Provisions	Net 31/12/21
Immobilisations hors exploitation :						
Immobilisations corporelles						1
Terrains	12	0	2	10		10
Construction-gros-œuvre	422	0	3	419	416	3
Construction-installations générales/techniques/agencements	204	0	52	152	121	31
Construction-couverture façade	246	0	17	230	87	143
Mobilier	0	0	0	0	0	0
(2) Sous-Total	885	0	74	810	624	186
Immobilisations corporelles en cours						1
Immeubles de placement	0			0	0	0
Total immobilisations hors exploitation	885	0	74	810	624	186
Total immobilisations incorporelles	21 029	7 771	3 498	25 302	11 074	14 228
Total immobilisations corporelles	13 626	241	126	13 741	10 518	3 223

Note 9. - Autres actifs.

(En milliers d'Euros)	2021 Brut	Provisions pour dépréciation	2021 Net	2020 Net
Créances sociales et fiscales	255	0	255	(1) 3 471
FDG dépôts titres/espèces/FRU	1	0	1	6
Débiteurs immobiliers	30	0	30	19
Stock immeubles acquis paradjudication	(2) 1 627	561	1 066	1 452
Débiteurs divers (fournisseurs avances)	749	0	749	711
Group ement de fait	0	0	0	0
Total	2 662	561	2 101	5 659

Note 10. - Comptes de régularisation - Actif.

(En milliers d'Euros)	2021	2020
Charges constatées d'avance	730	741
Produit s à recevoir	309	20
Autres comptes de régularisation	141	65
Total	1 180	826

Note 11. – Dettes envers les établissements de crédit.

(En milliers d'Euros)	2021 Net	2020 Net
Dettes envers les établissements de crédit	5 866 284	5 051 715
Dettes à vue (taux variable)	73	73
Autres comptes ordinaires créditeurs	10	0
Dettes rattachées	15	15
Autres sommes dues (valeurs non encore encaissées)	49	58
Dettes à terme (taux variable)	5 866 210	5 051 642
Emprunts interbancaires C.M. ARKEA (1)	5 840 080	5 026 746
Dettes rattachées	26 130	24 896

⁽¹⁾ En 2021 souscription de 49 prêts pour un nominal de 1 518 millions d'Euros (dont 1 475 millions d'Euros pour la France) et remboursements pour 705 millions d'Euros (dont 697 millions d'Euros pour la France)

Volume emprunté en léger repli

Au 31/12/2021: 357 prets pour 5 840 millions d'Euros (dont 325 pour 5 739 millions d'Euros pour la France et 32 prets pour 101 millions d'Euros pour la Belgique)

Note 12. – Ventilation des dettes selon la durée résiduelle.

(En milliers d'Euros)	Durée inférieure à 3 mois	Durée comprise entre 3 mois & 1 an	Durée comprise entre 1 an & 5 ans	Durée supérieure à 5 ans	2021	2020
Dettes envers les établissements de crédit					5 866 284	5 051 715
Comptes et emprunts (taux variable)	203 755	625 711	2 211 239	2 799 384	5 840 090	5 026 746
Autres sommes dues (valeurs non encore encaissées)	49	0	0	0	49	58
Dettes rattachées	26 145				26 145	24 911

⁽¹⁾ Dont créances IS CM Arkéa pour 3 298 milliers d'Euros en 2020 (2) Au 31 décembre 2021, le CFCAL détient 32 biens acquis par adjudication contre 37 au 31/12/2020

Note 13. – Opérations avec la clientèle.

(En milliers d'Euros)	2021 Net	2020 Net
Opérations avec la clientèle	9 327	8 702
Comptes d'épargne à régime spécial	1 515	1 856
A vue	1 512	1 851
Dettes rattachées	3	4
Autres dettes	7 812	6 847
A vue (COMPTES ORDINAIRES clientèle)	0	0
Divers clientèle	7 812	6 847
Dont compte de paiement PUMPKIN	1 117	344
Dont compte passage prêts - crédits trésorerie	2 631	4 061
Dont compte passage prêts - autres crédits à l'habitat	4 038	1 995
Dont compte passage prêts - autres crédits à la clientèle	26	447

Note 14. – Ventilation des dettes selon la durée résiduelle.

(En milliers d'Euros)	Durée inférieure à 3 mois	Durée comprise entre 3 mois & 1 an	Durée comprise entre 1 an & 5 ans	Durée supérieure à 5 ans	2021	2020
Opérations avec la clientèle					9 327	8 702
Comptes créditeurs de la clientèle	1 515				1 515	1 856
Dettes rattachées	7 812				7 812	6 847

Note 15. – Dettes représentées par un titre.

(En milliers d'Euros)	2021 Net	2020 Net
Dettes représentées par un titre	0	0
Emprunts obligataires non privilégiés		
Bons de caisse		
Dettes rattachées		

Note 16. – Ventilation des dettes selon la durée résiduelle.

(En milliers d'Euros)	Durée inférieure à 3 mois	Durée comprise entre 3 mois & 1 an	Durée comprise entre 1 an & 5 ans	Durée supérieure à 5 ans	2021	2020
Dettes représentées par un titre					0	0
Emprunts obligataires						
Bons de caisse						
Dettes rattachées						

Note 17. – Autres passifs.

(En milliers d'Euros)	2021	2020
Primes reçues sur instrument conditionnels vendues		
Dépôt de garantie reçus sur instrument financiers	5	3
Etat	588	4 877
Impôts différés passifs	0	0
Rémun érations dues au personnel	2 484	3 551
Charges sociales	1 332	1 504
Versements sur titres restant à effectuer	0	0
Divers	(2) et (3) 17 749	10 082
Total	22 158	20 016

⁽¹⁾ dont 0 € de dettes IS contre 4 103 € en 2020

⁽²⁾ dont provision commission aux IOBSP pour 16,2 M€ contre 8,8 M€ en 2020.
(3) A la clôture de l'exercice 2021 le solde fournisseurs se décomposait comme suit :

(En milliers d'Euros)	2021	%	2020	%
Non échu	3	2%	288	86%
Echu entre 1 et 10 jours	102	64%	35	10%
Echu entre 10 et 30 jours	34	21%	8	3%
Echu entre 30 à 60 jours	4	2%	3	1%
Echu plus de 60 jours	18	11%	0	0%
Total	161	100%	335	14%

Note 18. – Comptes de régularisation – Passif.

(En milliers d'Euros)	2021	2020
Charges à payer	5 063	7 442
Autres comptes de régularisation	286	259
Total	5 349	7 702

Note 19. - Provisions.

	Dilant		Repr	Fin d'exercice 2021	
(En milliers d'Euros)	Début d'exercice Banque 2020	Dotations	Montants Montants utilisés au non utilisés au cours de l'exercice l'exercice		
Provisions pour litiges dossiers et litiges divers	3 114	831	4	922	3 018
Provisions en gagement de fin ancement B2	53	78		52	79
Provisions collectives (en cours sensibles)	0	0		0	0
Provisions collectives (en cours restructurés)	0	0		0	0
Provisions pour engagement de retraite :	0	0		0	
Indemnités de fin de carrière	994	91		230	(1) 854
Primes d'ancienneté	672	3		27	649
Total	4 832	1 002	4	1 231	4 600

Note 20. – Fonds pour risques bancaires généraux.

(En milliers d'Euros)	Début d'exercice Banque 2020	Dotations	Reprises montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés au cours de l'exercice	Fin d'exercice 2021
Fonds pour risques ban caires généraux	19 036				19 036
Total	19 036	0	0	0	19 036
Provisions règlementées et subventions d'investissement					
Provisions pour investissement (1)	0			0	0
Total	0	0	0	0	0

Note 21. – Tableau de variation des capitaux propres (avant répartition)

(En milliers d'Euros)	Capital	Primes	Réserves légales	Réserve statutaire	Autres réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées et subvention d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2019	5 583	30 150	1 798	13 355	184 052	0	0	32 332	267 270
Affectation du résultat 2019					32 332			-32 332	
Dividendes versés au titre de 2019									
Résultat exercice 2020								19 817	
Autres variations									
Solde au 31/12/2020	5 583	30 150	1 798	13 355	216 384	0	0	19 817	287 087
Affectation du résultat 2020					19 817	0		-19 817	
Dividendes versés au titre de 2020									
Résultat exercice 2021								13 840	
Autres variations									
Solde au 31/12/2021	5 583	30 150	1 798	13 355	236 201	0	0	13 840	300 927
	5 583	30 150	1 798	247 430				13 840	

Le capital social est composé de 3 660 850 actions à 1,525 €

Note 22. – Composition des fonds propres (avant répartition)

(En milliers d'Euros)	2021	Variations	2020
Capitaux propres	300 927	-13 840	287 087
Fonds pour risques ban caires généraux	19 036	0	19 036
Fonds propres	319 963	-13 840	306 123

Note 23. - Hors Bilan.

	Principales caractéristiques				
(En milliers d'Euros)	Date d'Effet	Date d'Échéance	Nature	31/12/2021	31/12/2020
En gagements reçus					
Engagements de financement				326 000	334 000
CM ARKEA	01/04/2021	01/04/2022	Ligne de découvert autorisé	25 000	25 000
CM ARKEA	09/12/2021		9 lignes de refinancement	300 000	308 000
BNP PARIBAS	29/05/2015	révocable à tout moment	Ligne de découvert accordée	0	1 000
CM ARKEA	01/03/2021	28/02/2022	Garantie financière	1 000	0
En gagements de garantie				5 786 058	4 813 170
Etablissements de crédit					
Assurance				569 862	372 845
Clientèle				5 216 195	4 440 325
Engagements donnes					
En gagements de financement			Engagement envers la clientèle	233 293	201 172
Engagements en faveur des établissements de crédits					
Engagements sur instruments financiers a terme					
Op ération de couverture				0	0

Note complémentaire: Exemption d'établir des comptes consolidés

Le CFCAL n'a ni contrôle exclusif, ni influence notable dans aucune entreprise. Il n'y a donc pas lieu, pour elle, de présenter des comptes consolidés. Ses comptes sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Arkéa, situé au 1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon - Siren 775 577 018 RCS Brest

Note 24. – Intérêts et produits assimilés / Intérêts et charges assimilées.

(En milliers d'Euros)	Intérêts et produits assimilés		Intérêts et charges assimilées		Net	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts sur établissements de crédit	249	187	(1) 52 212	47 653	-51 963	-47 466
Commission de garantie de liquidités			(2) 0	2 046	0	-2 046
Intérêts sur instruments financiers à terme					0	0
Intérêts sur opérations avec la clientèle	110 510	104 607	6	-48	110 504	104 655
Intérêts s/oblig. Et autres titres à revenu fixe				78	0	-78
Autres opérations				18	0	-18
Total	110 758	104 794	52 218	49 746	58 541	55 047

Note 25. – Revenus des titres à revenu variable.

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation et		
Autres titres détenus à long terme	0	0
Total	0	0

 ⁽¹⁾ Intérêts sur emprunts interbancaires avec le groupe Arkéa pour 51 988 milliers d'euros
 (2) Commission de garantie de liquidités refacturée par le groupe ARKEA (centrale de refinancement)

Note 26. - Commission.

(En millione d'Euros)	Commissions produits		Commissions charges		Net	
(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Commissions sur opérations avec la clientèle	981	794		0	981	794
Etalement commissions					0	0
Net commissions	981	794	0	0	981	794
Commissions refacturées à la SCF						
Indemnités de remboursements anticipés	4 724	3 195		0	4 724	3 195
Diverses commissions	(1) 2 948	3 325	1 365	717	1 583	2 608
Total	8 653	7 314	1 365	717	7 288	6 597

Note 27. – Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

(For weilliams difference)	Produits		Charges		Net	
(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Immeubles de placement	814	5 066	64	82	750	4 984
Immeubles donnés en location	226	301	64	82	162	219
Plus-values cession immobilisations incorp et corporelles	(1) 588	4 765			588	4 765
Cession adjudications marchand de biens	(2) 915	559	986	669	-71	-110
Cession de créances					0	0
Dotations-Reprise provisions créances cédées					0	0
Produits/Charges divers litiges assignations	92	76	7	54	84	22
Net dotations et reprises provision litiges assignations	916	854	828	1 283	88	-429
Dotations aux amortissements immeubles de placement			28	43	-28	-43
Net dotations et reprises provision stock adjudications	234	329	101	249	132	80
Production immobilisée MOA/MOE	(3) 4 065	4 619			4 065	4 619
Autres charges et produits d'exploitation bancaire	45		36	28	8	-28
Boni fusion					0	0
Charges refacturées-produits rétrocédés					0	0
Total	7 081	11 503	2 051	2 407	5 030	9 096

⁽¹⁾ Réalisations plus-values sur ventes de biens appartenant au CFCAL:

Vente d'1 appartement situé à Paris 16ème
(2) Vente en 2021 de 13 biens - acquisition en 2020 de 8 biens
(3) Selon les instructions du groupe Arkéa, le CFCAL active les charges MOE/MOA (création de logiciels en interne) depuis le 1er juillet 2011 (cf. règles comptables)

Note 28. – Charges générales d'exploitation dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements (1)	7 630	7 513
Charges sociales	3 470	3 777
Dont retraite	501	769
Intéressement et participation	2 241	2 914
Impôts et taxes afférentes	1 302	1 345
Frais de personnel	14 642	15 549
Impôts et taxes	1 901	1 875
Services extérieurs et autres frais administratifs	17 273	16 894
Charges générales d'exploitation	33 817	34 318
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3 862	2 934
Total net	37 679	37 252

Note 29. - Ventilation de l'effectif.

(En milliers d'Euros)	2021	2020
Cadres (1)	66	66
Techniciens (2)	137	142
	203	208
(1) Il s'agit de l'effectif au 31/12/2021. Dont 1 salarié pour l'établissement belge (2) Il s'agit de l'effectif au 31/12/2021. Dont 1 salarié pour l'établissement belge		

La rémunération globale allouée aux membres du Conseil de Surveillance est de 24 930 €

Le montant global des rémunérations brutes directes et indirectes versées aux membres du Directoire, dirigeants effectifs de CFCAL s'élève à 542 176 €

Note 30. – Coût du risque.

(En milliers d'Euros)	Dotations aux provisions Reprises de p et aux dépréciations de dépréc			Net		
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Risques sur créances douteuses	15 139	10 819	8 377	5 419	6 762	5 400
Provision collective sur encours sain	13 791	8 591	7 661	5 548	6 130	3 043
Provision dite "filière surendettement"	0	0	0	0	0	0
Risque divers	6	14	55	8	-48	6
Sous-total	28 937	19 424	16 092	10 975	12 845	8 449

(En milliers d'Euros)	Créances irre	écouvrables	Rentrées si amo	ur créances rties	N	et
Créances douteuses	3 480	1 082			3 480	1 082
Divers			22	28	-22	-28
	3 480	1 082	22	28	3 458	1 054
Produit de cession de créances					-867	
Total cout du risque	32 416	20 506	16 114	11 003	15 435	9 503

note 31. - Gains / Pertes sur actifs immobilisés.

(En milliers d'Euros)	Proc	luits	Cha	rges	N	et
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Plus/moins values immobilisations exploitations	1		8		-7	0
Plus/moins values immobilisations placements			4		-4	
	1	0	8	0	-11	0

Note 32. - Résultat exceptionnel.

(En milliers d'Euros)	Produits exceptionnels		Charges exceptionnelles		Net	
(En millers a Euros)	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Subvention d'équilibre	0	207			0	207
Produits exceptionnels	0	0			0	0
	0	207	0	0	0	207

Note 33. - Impôt sur les sociétés.

2021	2020
(1) 3 793	4 269
100	107
3 893	4 376
	(1) 3 793 100

⁽¹⁾ En 2021, le résultat courant avant impôt s'élève à 17,733 million d'Euros dont 17,597 million d'Euros pour la France et 135,75 million d'Euros pour la Belgique

B. — Affectation du résultat.

— Affectation et distribution du résultat de l'exercice :

Le Compte de Résultat au 31 décembre 2021 présente un solde bénéficiaire de	13 840 444,89€
Après affectation de la réserve facultative (selon dispositions des statuts) de	13 840 444,89€
No us vo us proposons de distribuer un	
Dividendetotal	0,00€

Les montants mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Nombre d'actions	Masse distribuée en €	Dividende net par action en €
Exercice 2018	3 660 850	0,00	0,00
Exercice 2019	3 660 850	0,00	0,00
Exercice 2020	3 660 850	0,00	0,00

C. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Assemblée Générale du Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine Banque,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Crédit Foncier Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sin cères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons foumis au cours de l'exercice à votre soci été et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

 Consultation réalisée par le cabinet Deloitte et Associés sur les traitements comptables mis en œuvre par la société au titre de la comptabilisation des commissions versées aux apporteurs d'affaires ainsi que sur les évolutions envisagées par l'entité sur le dispositif de commissionnement.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont éga lement eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes an nuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes an nuels pris isolément.

Évaluation des dépréciations et des provisions sur les portefeuilles de prêts à la clientèle

Risques identifiés et principaux jugements

Les prêts et les créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le Crédit Foncier d'Alsace et de Lorraine Banque à une perte potentielle si ses clients ou contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Crédit Foncier Communal d'Alsace et de Lorraine Banque comptabilise des dépréciations et des provisions destinées à couvrir ce risque.

Les principes comptables d'évaluation des dépréciations individuelles, d'une part, et des provisions collectives d'autre part, sont présentées dans la partie « Risque de crédit et constitution des dépréciations » de l'annexe aux comptes annuels. Le montant des provisions collectives pour risque de crédit est déterminé sur la base des encours sains présentant une dégradation avérée de leur risque de risque. Ces provisions sont déterminées à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul (constitution de portefeuilles homogènes, détermination des paramètres risque et du fait générateur des provisions), en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise mondiale liée à la pandémie Covid-19.

Par ailleurs, le Crédit Foncier Communal d'Alsace et de Lorraine Banque a recours au jugement et procède à des estimations comptables pour évaluer le niveau des dépréciations des encours douteux.

Au 31 décembre 2021, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à 6 253,9 millions d'euros, le montant total des dépréciations s'élève à 45,6 millions d'euros et celui des provisions s'élève à 17,6 millions d'euros comme précisé dans la note A2 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et des provisions constituaient un point clé de l'audit car elles font appel au jugement et aux estimations de la direction en particulier pour les hypothèses relatives aux valeurs vénales des biens en garantie.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de gouvernance et de contrôle interne mis en place par la Banque, son ad aptation au contexte de la crise sanitaire et testé les contrôles clés manuels et informatisés relatifs à l'identification du risque de crédit et à l'évaluation des dépréciations individuelles et des provisions collectives.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les domaines suivants :

- avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit intégrés dans l'équipe d'audit, nous avons apprécié le caractère approprié des modèles et des paramètres risque utilisés pour le calcul des dépréciations et des provisions;
- nous avons rationnalisé, à partir d'un outil d'analyse de données, l'évolution des provisions collectives sur les portefeuilles du Crédit Foncier d'Alsace et de Lorraine Banque;
- nous avons testé, sur la base d'un échantillon de crédits, les principaux critères appliqués pour la classification en encours douteux ainsi que les hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations afférentes;
- nous avons apprécié les estimations de la Direction sur la valeur des sûretés immobilières prises en compte dans le calcul de la perte en cas de défaut ;
- nous avons validé la correcte implémentation des règles de provisionnement automatique dans le système d'information de la Banque.

No us avons également examiné les informations quantitatives et qualitatives présentées dans les annexes aux comptes annuels relatives au risque de crédit.

Traitement comptable et évaluation des commissions d'ouverture de comptes et des commissions versées aux IOBSP

Risques identifiés et principaux jugements

Comme indiqué dans les notes « 1. Créances » et « 8. Sur-commissionnement versés aux IOBSP » de l'annexe aux comptes annuels, le CFCAL-Banque applique l'étalement des commissions d'octroi de crédits sur la durée effective du crédit au prorata du capital restant dû. Les commissions sont ainsi estimées au moment de l'octroi des prêts et intégrées dans le calcul du TIE.

La note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe fait état de corrections d'erreur en registrées dans les comptes au 31 d écembre 2021 relatives à l'étalement des commissions d'octroi de crédits et des commissions apporteurs d'affaires. En effet des erreurs dans les modalités de comptabilisation et d'étalement des commissions ont été détectées durant l'exercice. La correction comptabilisée dans le résultat au 31 décembre 2021 s'établit à -12,7 M€.

Compte tenu de l'aspect significatif des corrections apportées au cours de l'exercice et de la complexité des calculs liés aux commissions rémunérant les apporteurs d'affaires, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle interne de la banque en matière de contrôles généraux informatiques de l'outil de gestion, moteur de calcul de l'étalement des commissions.

Par ailleurs, nos contrôles de substance ont consisté à :

- Revoir le traitement comptable appliqué en normes françaises et en particulier :
 - Le périmètre des commissions intégrées au calcul ;
 - Le fait générateur de la comptabilisation des commissions ;
 - Les modalités d'estimation des commissions à l'origination des crédits ;
 - La comptabilisation des changements d'estimation des commissions en cours de vie des crédits le cas échéant.
- Contrôler les corrections apportées en 2021 sur l'étalement des commissions via :
 - L'analyse de la note rédigée par la direction financière et relative aux corrections apportées au cours de l'exercice,
 - La revue critique des paramètres de l'étalement,
 - L'audit des écritures comptables de correction en registrées au 31 décembre 2021.
- Procéder à des travaux informatiques dits « analytiques » sur les données des crédits présents au bilan. Sur cette base, nous avons ensuite procédé à un contre-calcul indépendant de l'étalement des commissions à l'aide de nos outils.
- Vérifier les informations communiquées dans l'annexe aux comptes relatives au traitement comptable des commissions d'octroi et commissions d'apporteurs d'affaires et aux corrections apportées au cours de l'exercice en référence aux articles 122-5 du règlement ANC 2014-11 et 1124-13 du règlement ANC 2014-07.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

No us attestons de l'existence dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise des informations re quises par les articles L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres vérification ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du Crédit Foncier Communal d'Alsace et de Lorraine - Banque par l'Assemblée générale du 12 avril 2013 pour le cabinet MAZARS et pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2021, le cabinet MAZARS et le cabinet Deloitte & Associés étaient dans la 9ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur en semble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives l'orsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ain si que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréci ation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons au Conseil de Surveillance exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux.

Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil de surveillance figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil de surveillance exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Strasbourg et Paris La Défense, le 27 avril 2022 Les commissaires aux comptes

MAZARS Laurence FOurnier Deloitte & Associéd Anne-Elisabeth Pannier

D. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège de la société – 1, rue du Dôme – 67000 STRASBOURG.